

PREAVIS MUNICIPAL N° 14-3/22

Au Conseil communal de et à Chavornay

43.07/DV/vm

Chavornay, le 22 août 2022

<p>Remplacement de la balayeuse communale Demande de crédit d'achat</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal le renouvellement de la balayeuse communale.

Le véhicule actuel, acquis en 2004 (18 ans), qui a déjà fonctionné plus de 7'000 heures depuis 2001, montre des signes d'usure. Sa vétusté rend son entretien de plus en plus coûteux et les pannes deviennent trop fréquentes pour assurer les 450 heures nécessaires au balayage de l'ensemble du territoire. En conséquence, il est impératif de le remplacer sans tarder.

Processus de sélection

3 des 4 concessionnaires contactés ont permis aux collaborateurs de la voirie d'essayer les modèles proposés en conditions réelles afin qu'ils puissent nous livrer leur avis complet et objectif concernant les atouts et défauts des machines. La balayeuse du 4^{ème} concessionnaire a été testée directement à l'usine mais n'a pas donné satisfaction.

Les versions électriques ne se prêtant pas l'utilisation que nous en avons, tenant notamment compte de la distance séparant nos 3 localités, notre choix s'est orienté vers des modèles Diesel Euro6 dont les données techniques sont équivalentes. Pour ce type de véhicule, il faut compter CHF 100'000.00 de plus que pour un modèle thermique.

La location a également été envisagée pour être rapidement écartée en raison de son coût, de la difficile gestion de l'organisation et des disponibilités. En effet, cette option coûterait, pour un modèle équivalent à celui proposé ci-dessous, CHF 122.00/h, soit environ CHF 55'000.00 par année. En outre, la location engloberait les services d'un chauffeur, prestation non optionnelle, chauffeur qui devrait obligatoirement être

accompagné d'un collaborateur communal, ce qui augmenterait également la facture globale.

Choix

Sur les trois offres reçues, notre choix s'est porté sur le modèle **Schmid MFH 250**, choix qui corrobore l'avis unanime des collaborateurs de la voirie lors des essais. Les fonctionnalités, les commandes et la conduite conviennent parfaitement et sont similaires au modèle en fonction.



Cette balayeuse obtient un rapport qualité/prix faisant partie des meilleurs ; d'autre part, un concessionnaire de la place représente cette marque, avantage indéniable pour les travaux de services ou de réparations, permettant des économies de temps, d'argent (transport en camion) et simplifiant l'organisation. En outre, il s'agit de la même marque qui nous a donné satisfaction jusqu'à ce jour.

Le modèle le plus avantageux est seulement depuis peu sur le marché et nous ne bénéficions dès lors d'aucun recul sur ce produit. Ses performances n'ont pas séduit le personnel de la voirie qui l'a écarté lors des tests.

Coût

Offre	Montant CHF
Offre brut	169'087.65
Reprise de l'ancienne balayeuse	- 6'300.00
Rabais supplémentaire	- 787.65
Sous-total (HT)	162'000.00
TVA 7,7 %	12'474.00
Sous total (TTC)	174'474.00
Consommables de réserve pour 2023 (brosses, aspirations, etc.)	3'000.00
Coût total TTC	177'474.00

Tableau des normes Euro

Un tableau pour situer les évolutions de la norme Euro

Norme	Date	NOx (en g/kWh)	Particules (en g/kWh)
Euro 1	1993	8,00	0,36
Euro 2	1996	7,00	0,15
Euro 3	2001	5,00	0,10
Euro 4	2006	3,50	0,02
Euro 5	2009	2,00	0,02
Euro 6	2014	0,40	0,01

Financement

Ce crédit figure au plan des investissements 2022-2026 pour CHF 200'000.00.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante et fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans au maximum soit CHF 177'474.000 : 10 = CHF 17'747.00/an.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir cet achat et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n°14-3/22,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'une nouvelle balayeuse,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 177'474.00 TTC,
- de régler la dépense par la trésorerie courante qui fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans au maximum.

La syndique



Le secrétaire



Délégué de la Municipalité : M. Dominique Vidmer, Municipal.